

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pleins feux sur les 13 juillet et 14 juillet

Les Villes de Romans-sur-Isère et de Bourg-de-Péage ont, cette année encore, uni leurs efforts pour vous offrir un très beau feu d'artifice, le vendredi 13 juillet, à 22h15. Plus de quinze minutes de pure magie !

Le feu, une **création originale de la société Unic SA de Saint-Paul-lès-Romans**, sera tiré du **parc Saint-Romain**. Essentiellement aérien, il sera, cette année, particulièrement sonore et surtout très coloré avec, en ouverture, tradition oblige, une salve de bleu, blanc, rouge, grâce à des bombes créées spécialement pour la fête nationale. Comme toujours, il sera composé de partitions originales, la conjugaison d'effets successifs (scintillant, crépitant, clignotant...) avec un mélange harmonieux de couleurs : des tableaux pastels, des tourbillons oranges et violets et encore des palmiers d'or et d'argent, des saules pleureurs, des cascades.... Parmi les nouveautés, vous verrez également des escargots frissonnants, de délicats papillons étirant leurs ailes ou encore de majestueuses éoliennes brassant l'air chaud d'un soir d'été... Et, bien sûr, un **grand final pyrotechnique de près de deux minutes** qui embrasera le ciel.

Grâce à sa hauteur et à son amplitude (près de 200 mètres), il sera visible d'un peu partout, les meilleurs endroits étant, pour le voir dans son entier, le quai Dauphin, le Pont-Vieux, le Pont Neuf, la place Jacquemart ou encore les quais de Bourg-de-Péage. **Attention ! Un périmètre de sécurité, à respecter absolument, sera mis en place, dès le jeudi 12 juillet, à 20 h et jusqu'au samedi 14 juillet, à 12 h.** Il concernera les voitures mais aussi les piétons (cf. circulation, mode d'emploi).

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux riverains se trouvant dans la **zone des 200 mètres autour du pas de tir** (situé derrière le cimetière dans le parc Saint-Romain, partie haute du parc Mitterrand) de tenir fenêtres et volets clos, y compris les velux et fenêtre de voiture, de replier leurs parasols et de remonter leurs stores extérieurs, de ne laisser aucuns produits inflammables liquides ou solides à l'extérieur et de faire rentrer leurs animaux de compagnie.

Toutes les précautions seront prises pour que tout se déroule parfaitement : arrosage des endroits à risques, débroussaillage, avec présence sur le site de la police nationale, de la police municipale, de l'Union Nationale des Associations de Secouristes et, bien sûr, des sapeurs-pompiers qui, cette année, mettront gracieusement à disposition une embarcation pour sécuriser le site en cas de chute dans l'Isère.

A noter, en cas d'intempéries, le feu d'artifice sera reporté au lendemain, soit le samedi 14 juillet, à la même heure, selon les mêmes modalités.

En amont du feu d'artifice, la Ville de Romans-sur-Isère et la Pétanque romanaise organiseront, conjointement, comme l'an dernier, un **repas républicain***, qui se tiendra, pour cette quatrième édition, dans les allées du village des Masters de pétanque, **à partir de 19 heures, place Jean-Jaurès**.

Au menu : assiette romanaise avec caillette chaude, saucisse de viande et tartare de tomates, gardiane de taureau et son riz pilaf, fromage, fruits et tarte aux pommes, le tout arrosé d'un Croze l'Hermitage. Il sera précédé d'un **apéritif offert par la Ville**. Le **repas sera animé par le groupe On n'est pas sorti de la grange**. Il se terminera vers 21h45, afin de permettre à ceux qui le souhaitent d'aller admirer le feu d'artifice.

Tout de suite après le feu d'artifice, **vers 22 h 45**, vous pourrez vous rendre **place Maurice-Faure** où vous sera proposé un **grand bal gratuit animé par le groupe MimosSsa** : trois musiciens tout droit sortis d'un film de Hollywood qui dépoussièrent des succès oubliés d'Amérique Latine et des tubes en tous genres, s'amusant à triturer et à remodeler des musiques d'orchestres populaires.

Enfin, le **samedi 14 juillet**, vous serez invité, pour commémorer cette date historique, à vous rendre, **à 10 heures, à Bourg-de-Péage, puis à 11 heures, à Romans, devant le monument des Etats provinciaux, place Carnot à Romans-sur-Isère** avec, après le traditionnel garde-à-vous, le dépôt de gerbe par la municipalité, le discours du maire, la Marseillaise interprétée par la chorale Cœur en fête, accompagnée par l'Harmonie de Jacquemart et un lâcher de pigeons par l'Aile d'acier.

(*) Tickets en vente à l'Office de tourisme de Romans-sur-Isère jusqu'au 12 juillet à 17h : adulte 16€, enfant 10€ - Plus d'infos au 04 75 02 28 72.

Circulation, stationnement : mode d'emploi

Le périmètre de sécurité sera circonscrit aux voies suivantes :

- Rue Saint-Romain, Clos des capucins, côte des Chapeliers, côte Montalivet, escaliers Saint-Romain, place de la Presle, rue Chossigny, quai Dauphin, rue des Teintures, rue Fontessort, escaliers Josaphat, rue de Clérieux, rue Pêcherie, côte des-poids-et-farines (au niveau de la place Jacquemart), rue des-poids-et-farines, rue de la Pavigne (à hauteur de la rue Bonnevaux), côte Durand, rue Chanoine-Jules-Chevalier, rue Savasse, quai Sainte-Claire, Chemin des Bastions, parc François-Mitterrand.

A l'intérieur de ce périmètre de sécurité, le stationnement sera interdit du jeudi 12 juillet à 20 h, au samedi 14 juillet à 12 h ; la circulation sera également interdite le vendredi 13 juillet, de 13h à 24h.

Circulation et stationnement seront également interdits, compte tenu des restrictions ci-dessus, le vendredi 13 juillet, de 13h à minuit sur les voies suivantes :

- Avenue Berthelot, côte des Cordeliers, rue de l'Armillerie, Pont-Vieux, passerelle sur l'Isère, place du Pont, quai Ulysse-Chevalier (au droit de la rue Château-Brunet), rue Mathieu-de-la-Drôme (jusqu'au droit de la rue de la Banque), rue du Fuseau.

A noter : du vendredi 13 juillet, à partir de 7h, au samedi 14 juillet à 15h, une scène sera installée sur la place Maurice-Faure, afin de permettre le bon déroulement du bal donné, le soir du 13 juillet, après le feu d'artifice.

□ **Déviations : le vendredi 13 juillet, de 7h à minuit, la circulation en centre-ville sera déviée comme suit :**

- **Avenue Chanoine Jules-Chevalier et rue de Clérieux :** déviation par la rue Faubourg-Clérieux et la côte des Masses jusqu'au rond-point Paul-Deval ;
- **Quai Chopin :** déviation par la rue de l'Isère, le boulevard Voltaire et l'avenue Adolphe Figuet.
- **Côte des Chapeliers :** déviation par la rue Calixte-Lafosse, la rue Magnard, l'avenue Berthelot et le giratoire Yitzhak-Rabin ;
- **Côte des Cordeliers :** depuis la côte Sainte-Ursule, déviation par la place Charles-de-Gaulle, la place Jacquemart, la petite Rue-Neuve et la contre allée Sud du cours Pierre-Didier ; depuis la petite rue Jacquemart, déviation par la côte Sainte-Ursule, la place du 75^e RI et la place Jean-Jaurès ;
- **Le transit entre Bourg-de-Péage et Romans-sur-Isère** passera par l'avenue Charles-Jourdan et le pont-neuf (Maréchal-De-Lattre-de-Tassigny).

□ **Dispositif pour les animations qui se dérouleront le samedi 14 juillet :**

- **Dépôt de gerbe par la municipalité au monument des Etats Provinciaux du Dauphiné** : la circulation sera interdite sur la place Carnot (entre la rue du Président Félix-Faure, le giratoire du PN19 et le boulevard de la Libération), le vendredi 14 juillet, de 9h à 12h30 ; le stationnement sera également interdit sur le parking situé place Carnot, au droit de la gare.
- **Des déviations** seront mises en place au niveau du giratoire du PN19, via la rue Jules-Vernissat ; au niveau du boulevard de la Libération, via la rue Ernest-Bonnardel ; au niveau du giratoire de la gare multimodale, via le boulevard Gabriel-Péri.

En cas d'intempéries, le feu d'artifice ainsi que les restrictions de circulation et de stationnement précitées seront reportées selon le même dispositif et dans les mêmes conditions le samedi 14 juillet.

Attention ! Tout véhicule situé dans les secteurs neutralisés sera considéré en stationnement gênant, verbalisé et mis en fourrière.